



**Municipalité de  
SAINTE-CHRISTINE**

## **AVIS PUBLIC**

La Municipalité souhaite aviser et inviter ses citoyens à assister aux réunions du conseil dès le 13 juillet;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité de la population aux réunions du conseil vient d'être autorisée en respectant la distanciation (2 mètres) et les normes sanitaires;

La Municipalité reconnaît que le délai pour aviser la population est court et souhaite ainsi permettre aux gens qui n'auraient pas pu se déplacer d'être informés;

Enfin, il a été décidé que la présente séance du conseil soit ouverte au public en respectant les normes de distanciation de 2 mètres ainsi que les normes sanitaires;

La séance sera aussi enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité conformément à l'arrêté ministériel 2020-029;

DONNÉ à Sainte-Christine ce neuvième jour (9<sup>e</sup>) jour du mois de juillet de l'année deux mille vingt (2020).

Annik Martin  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière